

TITRE VI.

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1837.

NOMBRES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel).</i>		
1		Traitement du Ministre
2		Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service.
<i>Matériel.</i>		
3		Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menus dépenses La majoration demandée est destinée à faire face au surcroît de dépenses que nécessite l'augmentation successive et considérable des affaires et du travail.
<i>Frais de déplacement.</i>		
4		Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et secours.</i>		
1		Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés L'arrêté du 14 septembre 1814 étant demeuré en vigueur, et les pensions qui pourraient être accordées dans le courant de l'exercice 1837, à des fonctionnaires ou employés ressortissant au Département de l'Intérieur, devant être supportées, pour le 1 ^{er} semestre, par le Budget de ce Département, une allocation de fr. 8,000 (pareille à celle qui a été accordée en 1836) a paru nécessaire. Il ne pourra être fait emploi de ce crédit que s'il y a lieu à l'application de l'arrêté précité.
2		Secours, continuation ou avances de pensions à accorder par le Gouvernement, à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas, ou à leurs veuves
3		Secours à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
4		Secours aux légionnaires et aux veuves de légionnaires qui se trouvent dans une position malheureuse. Ce crédit est augmenté de fr. 10,000 pour secourir des veuves de légionnaires.
5		Secours aux nécessiteux belges, victimes de l'agression hollandaise ou des ravages de la guerre Mémoire.
TOTAL DU CHAPITRE II.		

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
21,000 »	21,000 »	»	»		
180,220 »	180,220 »	»	»		
28,000 »	24,000 »	4,000 »	»		
2,000 »	2,000 »	»	»		
231,220 »	227,220 »	4,000 »	»		
8,000 »	8,000 »	»	»		
9,127 46	9,127 46	»	»		
6,000 »	6,000 »	»	»		
55,000 »	45,000 »	10,000 »	»		
»	300,000 »	»	300,000 »		
78,127 46	363,127 46	10,000 »	300,000 »		
Différence en moins après défalcation de la différence en plus.		290,000 »			

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
<i>Frais de l'administration dans les Provinces.</i>			
PROVINCE D'ANVERS.			
	<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial fr.	37,700 "
	<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service	39,800 "
	<i>C.</i>	Frais de route et de séjour	1,000 "
	<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
	<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	13,800 "
1	<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	21,677 "
	<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil), et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	6,600 "
	<i>H.</i>	Dépenses imprévues	1,000 "
		TOTAL	121,877 "
	<i>A.</i>	L'allocation se répartit comme suit :	
	1 ^o	Traitement du gouverneur.	14,700 "
	2 ^o	Id. des députés du conseil provincial (au nombre de 6) à 3,000 francs.	18,000 "
	3 ^o	Id. du greffier provincial	5,000 "
		TOTAL.	37,700 "
		<i>B. C. E. F. G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		A REPORTER	fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
121,577 »	121,577 »	»	»		
121,577 »	121,577 »	»	»		

N ^{OS} DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORTS	fr.
		PROVINCE DE BRABANT.	
	<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	fr. 37,700 »
	<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service.	43,575 »
	<i>C.</i>	Frais de route et de séjour	1,700 »
	<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	» »
2	<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	12,000 »
	<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	24,300 »
	<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,100 »
	<i>H.</i>	Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL	129,375 »
	<i>A.</i>	Même répartition qu'à l'article premier. La somme qui a été allouée pour l'exercice 1836 s'élevait à 38,850 fr. Il y a donc, au présent Budget, une réduction de 1,150 fr., provenant de ce que les traitemens des membres de la députation des états et du greffier, ont été fixés conformément à la nouvelle loi provinciale.	
	<i>B. C. E. F. G. H.</i>	Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
	<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 37,700 »
	<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service.	39,300 »
	<i>C.</i>	Frais de route et de séjour	1,750 »
	<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	» »
3	<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	16,500 »
	<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	34,507 »
	<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. Vacations des officiers de santé en matière de milice. Primes pour arrestations de réfractaires	9,400 »
	<i>H.</i>	Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL . . . fr.	140,157 »
	<i>A.</i>	Même répartition qu'à l'article premier.	
	<i>B. C. E. F. G. H.</i>	Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		A REPORTER.	fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1887.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1887.	EN MOINS AU BUDGET DE 1887.		
121,577 »	121,577 »	»	»		
129,375 »	130,525 »	»	1,150 »		
140,157 »	140,157 »	»	»		
391,109 »	392,259 »	»	1,150 »		

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORTS. fr.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
		<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. fr. 37,700 »
		<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service. 41,500 »
		<i>C.</i>	Frais de route et de séjour 1,500 »
		<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. » »
		<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 15,000 »
4		<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice. 35,248 »
		<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires 10,800 »
		<i>H.</i>	Dépenses imprévues 1,000 »
			TOTAL fr. 142,748 »
		<i>A.</i> Même répartition qu'à l'article premier.	
		La somme qui a été allouée pour l'exercice 1836 s'élevait à 39,795 fr. Il y a donc, au présent Budget, une réduction de 2,095 fr., provenant de ce que les traitemens des membres de la députation des états et du greffier, ont été mis en rapport avec la nouvelle loi provinciale.	
		<i>B. C. E. F. G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		PROVINCE DE HAINAUT.	
		<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial fr. 37,700 »
		<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service. 46,840 »
		<i>C.</i>	Frais de route et de séjour 2,000 »
		<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. » »
		<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 15,930 »
5		<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice 30,587 »
		<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires 9,500 »
		<i>H.</i>	Dépenses imprévues 1,000 »
			TOTAL. fr. 143,557 »
		<i>A.</i> Même répartition qu'à l'article 1 ^{er} .	
		<i>B. C. E. F. G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
			A REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
391,100 "	392,259 "	"	1,150 "		
142,748 "	144,843 "	"	2,095 "		
143,557 "	143,557 "	"	"		
677,414 "	680,659 "	"	3,245 "		

NUMERO DES ARTICLES DE LA LOI.	II FERRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORTS. fr.
		PROVINCE DE LIÉGE.	
		<i>A.</i> Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial fr.	37,700 »
		<i>B.</i> Traitemens des employés et gens de service	41,200 »
		<i>C.</i> Frais de route et de séjour	1,690 »
		<i>D.</i> Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	» »
		<i>E.</i> Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,000 »
6		<i>F.</i> Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	28,140 »
		<i>G.</i> Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,000 »
		<i>H.</i> Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL. fr.	131,730 »
		<i>A.</i> Même répartition qu'à l'article 1 ^{er} .	
		<i>B. C. E. F. G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		PROVINCE DE LIMBOURG.	
		<i>A.</i> Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial fr.	37,700 »
		<i>B.</i> Traitemens des employés et gens de service	31,500 »
		<i>C.</i> Frais de route et de séjour	1,400 »
		<i>D.</i> Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	397 »
		<i>E.</i> Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700 »
7		<i>F.</i> Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	25,183 20
		<i>G.</i> Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	7,800 »
		<i>H.</i> Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL. fr.	116,680 20
		<i>A.</i> Même répartition qu'à l'article 1 ^{er} .	
		<i>B. C. D. E.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées en 1836.	
		<i>F.</i> Augmentation de fr. 5 20 ^{cs} sur le crédit de 1836, afin de payer, tels qu'ils sont fixés maintenant, les traitemens de MM. les commissaires de district et de milice, s'élevant ensemble à la somme de fr. 25,183 20 c ^s .	
		<i>G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.	
		A REPORTER. fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
677,414 »	680,659 »	»	3,245 »		
131,730 »	131,730 »	»	»		
116,680 20	116,675 »	5 20	»		
925,824 20	929,064 »	5 20	3,245 »		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORTS. . . . fr.
		PROVINCE DE LUXEMBOURG.	
	<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial fr.	37,700 »
	<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service.	31,878 »
	<i>C.</i>	Frais de route et de séjour	1,700 »
	<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	4,200 »
	<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	14,000 »
8	<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice	32,672 »
	<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	7,650 »
	<i>H.</i>	Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL. . . . fr.	130,800 »
		<p><i>A.</i> Même répartition qu'à l'article premier.</p> <p><i>B.</i> Majoration de 1,550 francs, comparativement au crédit alloué pour 1836; cette majoration est destinée à porter les traitemens des employés de l'administration provinciale à un taux plus en rapport avec les services qu'ils rendent.</p> <p><i>C. D.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.</p> <p><i>E.</i> Réduction de 6,000 francs, comparativement au crédit qui a été alloué pour 1836.</p> <p><i>F.</i> Somme égale à celle de 1836.</p> <p><i>G.</i> Réduction de 1,550 francs, comparativement au crédit de 1836.</p> <p><i>H.</i> Même somme que celle qui a été allouée pour 1836.</p>	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	<i>A.</i>	Traitemens du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. fr.	37,700 »
	<i>B.</i>	Traitemens des employés et gens de service	36,000 »
	<i>C.</i>	Frais de route et de séjour	2,000 »
	<i>D.</i>	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" »
	<i>E.</i>	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	10,005 »
9	<i>F.</i>	Traitemens et abonnemens des commissaires de district, dédommagemens des commissaires de milice.	15,863 »
	<i>G.</i>	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	6,940 »
	<i>H.</i>	Dépenses imprévues	1,000 »
		TOTAL. . . . fr.	109,508 »
		<p><i>A.</i> Même répartition qu'à l'article 1^{er}.</p> <p><i>B. C. E. F. G. H.</i> Mêmes sommes que celles qui ont été allouées pour 1836.</p>	
10		Frais de route et de tournées des commissaires de district	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS déjà alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
925,824 20	929,034 »	5 20	3 215 »		
130,800 »	136,800 »	»	6,000 »		
109,508 »	109,508 »	»	»		
18,500 »	18,500 »	»	»		
1,184,632 20	1,193,872 »	5 20	9,245 »		
Différence en moins, après défalcation de la différence en plus.		9,239 80			

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
1		Frais des jurys d'examen pour les grades académiques. La diminution de 20,000 francs que présente le crédit demandé pour 1837, sur celui qui a été alloué pour 1836, résulte de ce que les frais de premier établissement ne doivent plus être portés en compte.
<i>Universités.</i>		
2	A.	Traitemens des fonctionnaires et employés des deux universités fr. 409,193 »
	B.	Bourses et médailles 36,800 »
	C.	Subside pour le matériel des deux universités. 90,000 »
		} 535,993 »
	A.	Réduction de 11,811 francs, comparativement au crédit de l'exercice 1836, provenant de ce que les professeurs émérites et les autres employés pensionnés seront payés sur les fonds du Département des Finances.
	B.	Majoration de 6,000 francs, comparativement à la somme qui a été allouée pour 1836; les bourses de mille francs étant données pour deux ans, et le Gouvernement pouvant en accorder six par an, il en résulte que dès la 2 ^e année, il peut y avoir douze bourses de 1,000 francs à payer.
	C.	Réduction de 452 francs pour arrondir le chiffre.
3		Frais de l'école industrielle de Gand
4		Frais d'inspection des athénées et des collèges
5		Subsides annuels aux établissemens d'enseignement moyen
6		Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les collèges
<i>Instruction primaire.</i>		
7	A.	Traitemens des instituteurs dans les neuf provinces fr. 225,000 »
	B.	Subsides pour constructions, réparations, location et ameublement de maisons d'écoles et autres dépenses matérielles . . . 20,000 »
	C.	Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi et à des veuves d'instituteurs. 10,000 »
		} 255,000 »
8		Subside pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
80,000 "	100,000 "	"	20,000 "		
535,993 "	542,256 "	"	6,263 "		
10,000 "	10,000 "	"	"		
8,800 "	8,800 "	"	"		
103,000 "	103,000 "	"	"		
5,000 "	5,000 "	"	"		
255,000 "	255,000 "	"	"		
20,000 "	20,000 "	"	"		
1,017,793 "	1,044,056 "	"	26,263 "		

NUMERO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V.
		CULTES.
		<i>Culte catholique.</i>
	<i>A.</i>	Traitemens de l'archevêque, des évêques, des vicaires-généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectés aux séminaires, frais d'entretien des palais épiscopaux :
		Archevêché de Malines fr. 105,000 »
		Évêché de Bruges. 75,200 »
		Évêché de Gand 62,550 »
		Id. de Liège 64,650 »
		Id. de Namur. 64,050 »
		Id. de Tournay 63,350 »
1	<i>B.</i>	Traitemens des curés, desservans, chapelains et vicaires :
		Province d'Anvers fr. 201,000 »
		» du Brabant 348,750 »
		» de la Flandre occidentale 280,450 »
		» de la Flandre orientale 334,100 »
		» du Hainaut 368,750 »
		» de Liège 287,300 »
		» du Limbourg 325,300 »
		» du Luxembourg 453,250 »
		» de Namur 229,200 »
		2,828,100 »
	<i>C.</i>	Subside pour la construction, la restauration et l'entretien des églises et presbytères 130,000 »
		TOTAL. fr. 3,392,900 »
		<i>A et B.</i> Les tableaux annexés aux nos 1 et 2 des <i>Notes générales</i> insérées à la suite du Budget, indiquent l'emploi qui sera fait des allocations demandées.
		<i>Culte protestant.</i>
2		Traitemens et autres frais.
		Le tableau annexé au no 3 des <i>Notes générales</i> insérées à la suite du Budget, indique l'emploi qui sera fait de l'allocation demandée.
(3)		Dépenses arriérées de ce culte, pendant l'année 1835. Mémoire.
		<i>Culte Israélite.</i>
3		Traitemens des ministres et autres frais
		L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante :
		Au grand rabbin fr. 2,400 »
		Aux deux ministres officians. 2,500 »
		Au secrétaire 400 »
		Frais du bureau du consistoire central. 300 »
		Pour dépenses imprévues. 4,400 »
		TOTAL fr. 10,000 »
		À REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
3,392,900 »	3,392,900 »	»	»		
80,000 »	79,000 »	1,000 »	»		
»	5,000 »	»	5,000 »		
10,000 »	10,000 »	»	»		
3,482,900 »	3,486,900 »	1,000 »	5,000 »		

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORTS. fr.
		<i>Secours.</i>
4		Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes.
		Ces secours sont accordés :
		1 ^o Aux ecclésiastiques forcés de cesser leurs fonctions, par suite de leur âge avancé ou de leurs infirmités. Ils sont égaux aux pensions auxquelles ces ecclésiastiques auraient droit si les arrêtés du Gouvernement précédent, relatifs aux pensions de cette nature, étaient encore en vigueur ;
		2 ^o A d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
Unique	A.	Frais de voyages de l'inspecteur-général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent et frais de bureau de l'état-major-général. 9,000
	B.	Réparations et entretien des armes de la garde civique 16,000
	C.	Achat de sabres pour l'armement de la garde civique 70,000
		} 95,000 »
		C. Lors de la discussion du Budget de 1836, une somme de 120,000 francs avait été demandée comme étant suffisante pour le moment. Les Chambres n'ayant alloué provisoirement que 50,000 francs, on reporte la différence au présent Budget, en se référant aux renseignements qui ont été donnés à la section centrale chargée de l'examen du Budget de 1836.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		<i>Milice.</i>
Unique		Frais d'impressions des listes alphabétiques (modèles G et I) pour l'inscription des miliciens dans les neuf provinces
		L'expérience des années précédentes a prouvé qu'une somme de 1,600 francs est suffisante.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		<i>Subsides.</i>
Unique		Subsides extraordinaires aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

Budget du Ministère de l'Intérieur.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
3,482,900 »	3,486,900 »	1,000 »	3,000 »		
60,000 »	60,000 »	»	»		
3,542,900 »	3,546,900 »	1,000 »	3,000 »		
Différence en moins après défalca- tion de la différence en plus.		4,000 »			
95,000 »	75,000 »	20,000 »	»		
95,000 »	75,000 »	20,000 »	»		
1,600 »	2,000 »	»	400 »		
1,600 »	2,000 »	»	400 »		
20,000 »	20,000 »	»	»		
20,000 »	20,000 »	»	»		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
TRAVAUX PUBLICS.		
<i>Routes.</i>		
1		Entretien et amélioration des routes de 1 ^{re} et 2 ^{me} classes. . . fr. 1,300,000 Frais d'exploitation ; gardes-ponts à bascule 15,960 Construction de routes nouvelles (a 729,040 Frais de levées de plans, achat et réparations d'instrumens, etc. . . 20,000 } 2,065,000 L'adjudication des barrières pour 1836-1837, ayant produit pour les routes de 1 ^{re} et 2 ^{me} classes une somme de 2,265,301 fr., on a pu majorer de 65,000 fr. la somme qui a été allouée au Budget de 1836.
<i>Canaux et rivières.</i>		
2		Entretien des canaux, travaux extraordinaires au canal de Pom- mereuil à Antoing 90,400 Frais d'exploitation des canaux 28,110 Entretien des rives de la Meuse (b. 40,000 } 158,510
<i>Rivière de la Sambre.</i>		
		Entretien et exploitation. 140,000 TOTAL fr. 298,510
La somme pour entretien et exploitation des canaux est égale à celle qui a été allouée pour 1836, Celles de fr. 103,000 et fr. 150,000 pour travaux à faire à la rivière de la Sambre ne sont pas reproduites au Budget de 1837 ; l'on ne demande que la somme nécessaire à l'entretien et à l'exploitation pendant cet exercice.		
<i>Ports et côtes.</i>		
3		Entretien des ports et côtes fr. 162,000 Frais d'exploitation 11,585 Construction de la cinquième partie de la jetée d'Ostende. 107,000 TOTAL fr. 280,585
Les dépenses proposées dans cet article sont égales à celles de l'exercice 1836.		
Δ REPORTER. fr.		

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
2,065,000 "	2,200,000 "	"	135,000 "		a) L'excédant du produit des barrières à affecter à la construction de routes nouvelles, s'élèverait à fr. 929,040; mais il n'est porté ici que fr. 729,040, parce que fr. 200,000 sont laissés au Trésor pour couvrir les intérêts et l'amortissement de la partie de l'emprunt de fr. 30,000,000 affectés à la construction des routes pavées, en exécution du § 3 de l'art. 3 de la loi du 18 juin 1836, n° 327.
298,510 "	511,510 "	"	213,000 "		b) Une somme de fr. 40,000 pour travaux d'entretien aux rives de la Meuse a été allouée par la loi du 2 mai 1836, n° 214, et ne figure pas au budget de cet exercice. Les motifs qui ont donné lieu à cette allocation subsistent encore, cette demande est reproduite pour 1837.
280,585 "	280,585 "				
2,644,095 "	2,992,095 "	"	348,000 "		

N.º DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORTS. fr.
		<i>Phares et fanaux.</i>
4		Entretien des phares, fanaux et habitations des gardes fr. 1,500 »
		Frais d'éclairage 5,079 »
		Frais d'exploitation, traitement de cinq gardes fanaux 2,623 »
		Dépenses imprévues et éventuelles 500 »
		TOTAL. fr. 9,704 »
		La somme allouée en 1836 a été réduite de 2,000 francs, l'entretien des phares, fanaux et habitations des gardes pouvant avoir lieu au moyen des 1,500 francs demandés.
		<i>Polders.</i>
5		Entretien et réparations aux endiguemens des polders et paiement des terrains expropriés pour la formation des nouvelles digues, sauf le recours du Gouvernement contre les propriétaires, s'il y a lieu.
(6)		Travaux à exécuter à l'écluse de Hocht <i>Mémoire.</i>
		<i>Bâtimens civils.</i>
6		Entretien et réparation des hôtels, édifices et monumens de l'État
		Somme égale à l'allocation de 1836.
		<i>Personnel.</i>
7		Traitemens des ingénieurs fr. 139,860 »
		Frais de bureau et de déplacement 50,000 »
		Traitemens des conducteurs et employés temporaires 150,000 »
		TOTAL. fr. 339,860 »
		Le développement que prennent les travaux publics exige impérieusement une augmentation de personnel. Les sommes demandées à cet effet sont destinées à pourvoir aux besoins du service, et principalement de l'augmentation du nombre des conducteurs.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		<i>Service des mines.</i>
Unique		Traitemens des ingénieurs. fr. 38,670 »
		Frais de bureau et de déplacement 15,250 »
		Traitemens des conducteurs 35,490 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'ÉNERGIE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'ÉNERGIE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
2,644,095 "	2,992,096 "	"	348,000 "		
9,704 "	11,704 "	"	2,000 "		
250,000 "	250,000 "	"	"		
"	73,000 "	"	73,000 "		
28,000 "	28,000 "	"	"		
339,860 "	304,880 "	34,980 "	"		
3,271,659 "	3,659,679 "	34,980 "	423,000 "		
Différence en moins après défalation de la différence en plus		388,020			
89,410 "	89,410 "	"	"		
89,410 "	89,410 "	"	"		

NUMÉROS DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE.		
<i>Industrie, commerce</i>		
1		Encouragemens à l'industrie et au commerce; frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale
2		Service de sauvetage et primes pour construction de navires (secours maritimes)
3		Pêche nationale
<i>Agriculture.</i>		
A.		Encouragemens à l'agriculture. fr. 242,000 »
Cette somme sera répartie de la manière suivante :		
		1 ^o École vétérinaire et d'agriculture (pour pourvoir à l'insuffisance des recettes spéciales, évaluées à 30,000 francs fr. 60,000 »
		2 ^o Commission d'examen pour l'admission à l'exercice de la médecine vétérinaire 2,000 »
		3 ^o Pépinières et distributions de mûriers, de graines de mûriers, de graines de vers-à-soie; primes instituées par l'arrêté royal du 30 janvier 1830 10,000 »
		4 ^o Achat à l'étranger, de plantes, graminées, dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse; d'instrumens aratoires perfectionnés, d'animaux domestiques pour le croisement et l'amélioration de nos espèces 10,000 »
4		5 ^o Culture de la garance; distributions gratuites de plants et graines dans les provinces; primes pour l'établissement de fours, séchoirs et moulins, etc. 10,000 »
		6 ^o Haras: achats d'étalons — Location des locaux — Traitement du personnel. — Entretien 150,000 »
		TOTAL fr. 242,000 »
B.		Établissement modèle pour la culture du mûrier, l'éducation des vers-à-soie et la filature de la soie grège fr. 8,000 »
C.		Société d'horticulture à Bruxelles. 12,000 »
D.		Avance pour les dépenses à faire sur le fonds d'agriculture, détenu par le Gouvernement hollandais 80,000 »
E.		Supplément au troisième tiers du fonds de non-valeurs pour secours aux personnes réduites à la détresse, par suite de pertes résultant d'événemens de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties, etc. 24,000 »
		TOTAL. fr. 366,000 »
<i>École vétérinaire et d'agriculture.</i>		
A.		Pour deuxième paiement du prix de la propriété de M. Verhulst Van Hoegaerde, suivant convention annexée à la loi du juin 1836. fr. 85,000 »
5	B.	Pour parfait paiement du prix de la propriété de M. Lion, suivant convention annexée à la même loi. 29,000 »
	C.	Pour frais d'appropriation et de reconstruction des bâtimens d'après le devis annexé à ladite loi 130,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. 244,000 »

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
220,000 »	220,000 »	»	»		
40,000 »	40,000 »	»	»		
40,000 »	40,000 »	»	»		
366,000 »	366,500 »	500 »	»		
244,000 »	»	244,000 »	»		
910,000 »	666,500 »	244,500 »	»		

NUMERO DES ARTICLES DE LA LOI.	LETTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
<i>Lettres, sciences et arts.—Fonds provenant des brevets.—Service de santé.</i>		
<i>Lettres, sciences et arts.</i>		
	A.	Encouragemens, souscriptions, achats fr. 125,000 "
	B.	Académie des sciences et belles-lettres. 25,000 "
	C.	Musée des arts et de l'industrie. 25,000 "
	D.	Observatoire astronomique 17,000 "
	E.	Bibliothèque des manuscrits de l'État, dite des ducs de Bourgogne 25,000 "
1	F.	Académies et écoles des beaux-arts 41,900 "
	G.	Conservatoire de musique de Bruxelles 17,000 "
	H.	Id. Id. Liège 10,000 "
	I.	Publication des chroniques belges inédites 8,000 "
	J.	Formation d'une collection d'anciennes armes, d'armures, d'antiquités et de numismatique 10,000 "
	K.	Commission des monumens; frais de route et de séjour des membres de la commission et autres dépenses accessoires. 4,000 "
		TOTAL. . . . fr. 307,900 "
2		Monument de la place des Martyrs.
3		Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits des brevets, et frais de délivrance de brevets.
4		Service de santé
		La somme demandée sera répartie comme suit :
	1 ^o	Conseil supérieur de santé (pour indemnités de présence de ses membres, en cas de réunion, et pour achats d'ouvrages nécessaires à ses travaux) fr. 1,200 "
	2 ^o	Subsides aux commissions médicales provinciales 13,500 "
	3 ^o	Pour l'encouragement de la vaccine 3,000 "
	4 ^o	Épidémies, maladies contagieuses et service sanitaire des ports de mer 15,300 "
	5 ^o	Frais de rédaction et d'impression de la nouvelle pharmacopée 9,000 "
		TOTAL. . . . fr. 45,000 "
		La commission chargée de la révision de la pharmacopée n'a pu encore terminer ses travaux; ils le seront en 1837. Cette commission n'a absorbé qu'une faible partie des fonds qui ont été mis à sa disposition, dans les exercices précédens. La somme demandée pour la continuation et la publication de ses travaux est la même que celle qui a été allouée au Budget de 1836.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
<i>Archives du Royaume.</i>		
1		Frais d'administration. (<i>Personnel</i>).
2		Id. (<i>Matériel</i>).
3		Archives de l'État dans les provinces (traitemens des conservateurs et autres dépenses)
4		Frais d'impression des inventaires des archives.
5		Frais d'inspection des archives dans les provinces, et frais de recherche des archives manquantes; indemnités pour cession à l'État de documens provenant des archives et tombés dans des mains privées; frais de copie de documens concernant l'histoire nationale existans à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
307,900 "	304,400 "	3,500 "	"		
50,000 "	35,000 "	15,000 "	"		
10,000 "	10,000 "	"	"		
45,000 "	45,000 "	"	"		
412,900 "	394,400 "	18,500 "	"		
21,350 "	21,350 "	"	"		
2,600 "	2,600 "	"	"		
5,300 "	5,300 "	"	"		
5,000 "	2,000 "	3,000 "	"		
10,000 "	5,000 "	5,000 "	"		
44,250 "	36,250 "	8,000 "	"		

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XIV.
		<i>Fêtes Nationales.</i>
Uniq.		Frais de célébration des fêtes nationales
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
		CHAPITRE XV.
		<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>
Uniq.		Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et d'humanité
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.
		CHAPITRE XVI.
		<i>Statistique générale.</i>
(1)		Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pendant la période de 1824 à 1833 Mémoire.
Uniq.		Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
		CHAPITRE XVII.
		<i>Frais de police.</i>
Uniq.		Mesures de sûreté publique
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.
		CHAPITRE XVIII.
Uniq.		Avances pour subvenir aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ne sont pas payés des intérêts des capitaux inscrits en leur nom au grand-livre de la dette active d'Amsterdam
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII fr.
		(CHAPITRE XIX.)
Uniq.		Acquisition de l'amphithéâtre et des estrades élevées en 1834, dans le local des Augustins Mémoire.
		CHAPITRE XIX. (XX.)
		<i>Dépenses imprévues.</i>
Uniq.		Crédit ouvert pour les dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE XIX fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
50,000 »	50,000 »	»	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		
»	12,593 76	»	12,593 76		
2,540 »	2,540 »	»	»		
2,540 »	15,133 76	»	12,593 76		
80,000 »	80,000 »	»	»		
80,000 »	80,000 »	»	»		
100,000 »	100,000 »	»	»		
100,000 »	100,000 »	»	»		
»	13,380 »	»	13,380 »		
50,000 »	50,000 »	»	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		

NUMÉRO DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I.	Page 26. — Administration centrale.
— II.	» <i>ib.</i> — Pensions et secours.
— III.	» 64. — Frais de l'administration dans les provinces.
— IV.	» 74. — Instruction publique
— V.	» 76. — Cultes
— VI.	» 78. — Garde civique
— VII.	» <i>ib.</i> — Milice
— VIII.	» <i>ib.</i> — Subsidés extraordinaires aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes
— IX.	» 80. — Travaux publics
— X.	» 82. — Service des mines.
— XI.	» 84. — Industrie, commerce, agriculture
— XII.	» 86. — Lettres, sciences et arts; fonds provenant des brevets; service de santé.
— XIII.	» <i>ib.</i> — Archives du Royaume
— XIV.	» 88. — Fêtes nationales
— XV.	» <i>ib.</i> — Récompenses honorifiques et pécuniaires.
— XVI.	» <i>ib.</i> — Statistique générale
— XVII.	» <i>ib.</i> — Frais de police.
— XVIII.	» <i>ib.</i> — Avances pour subvenir aux fabriques d'églises, etc.
— (XIX).	» <i>ib.</i> — Acquisitions d'estrades, etc., aux Augustins.
— XIX (XX).	» <i>ib.</i> — Dépenses imprévues
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1837.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations.
		EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
231,220 »	227,220 »	4,000 »	»		
78,127 46	368,127 46	»	290,000 »		
1,184,632 20	1,193,072 »	»	9,239 80		
1,017,793 »	1,044,056 »	»	26,263 »		
3,542,900 »	3,546,900 »	»	4,000 »		
95,000 »	75,000 »	20,000 »	»		
1,600 »	2,000 »	»	400 »		
20,000 »	20,000 »	»	»		
3,271,659 »	3,659,679 »	»	388,020 »		
89,410 »	89,410 »	»	»		
910,000 »	665,500 »	244,500 »	»		
412,900 »	394,400 »	18,500 »	»		
44,250 »	36,250 »	8,000 »	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
10,000 »	10,000 »	»	»		
2,540 »	15,133 76	»	12,593 76		
80,000 »	80,000 »	»	»		
100,000 »	100,000 »	»	»		
»	13,380 »	»	13,380 »		
50,000 »	50,000 »	»	»		
11,192,031 66	11,640,923 22	295,000 »	743,896 56		
Diminution définitive		fr. 448,896 56			

92

CHAPITRE V.

Art. 1^{er}, Litt. A.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le littéra A de l'article 1^{er} du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement de l'archevêque	»	21,000	21,000
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,600
Vicaires-généraux	3	3,600	10,800
Chanoines	12	2,400	28,800
Personnel du séminaire	»	»	8,000
Bourses du séminaire.	16	423 28	6,772 48
Demi-bourses	50	211 64	10,582 01
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	14,445 51
			105,000
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700	14,700
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200
Vicaires-généraux.	2	3,200	6,400
Chanoines	8	2,000	16,000
Personnel du séminaire	»	»	8,000
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	15,952 92
			75,200
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700	14,700
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200
Vicaires-généraux	2	3,200	6,400
Chanoines	8	2,000	16,000
Personnel du séminaire	»	»	8,000
Bourses du séminaire.	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	2,033 08
			62,550

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire.	14	423 28	5,925 02
Demi-bourses	28	211 64	5,925 02
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	3,408 15
			64,650 »
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	1	1,260 »	1,260 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 57
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	2,081 43
			64,050 »
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat. . .	»	»	4,200 »
Vicaires-généraux.	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 41
Réparations des bâtimens, dépenses imprévues	»	»	1,986 51
			63,350 »

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr. 105,000
Évêché de Bruges	75,200
» de Gand	62,550
» de Liège	64,650
» de Namur	64,050
» de Tournay	63,350
	<hr/>
TOTAL.	fr. 434,800
	<hr/> <hr/>

CHAPITRE V.

Art. 1^{er}, Litt. B.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. B
de l'article 1^{er} du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (¹)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe	10	2,047 50	20,475 "
Id. de 2 ^e classe	11	1,365 "	15,015 "
Desservans	124	787 50	97,650 "
Chapelains	40	400 "	18,400 "
Vicaires	195	210 "	40,950 "
Supplémens de traitemens	9	"	3,570 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	5,827 78
			201,887 78
A déduire pour revenus de cure, etc.			887 78
			201,000 "
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe	12	2,047 50	24,570 - "
Id. de 2 ^e classe.	17	1,365 "	23,205 "
Desservans	255	787 50	200,812 50
Chapelains	108	400 "	43,200 "
Vicaires	224	210 "	47,040 "
Supplémens de traitemens	41	"	8,226 52
Dépenses diverses et imprévues	"	"	3,357 57
			350,411 59
A déduire pour revenus de cure, etc.			1,001 59
			348,750 "

(¹) Cette colonne ne contient que l'indication des places auxquelles des traitemens se trouvent attachés et qui sont occupées.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL	TOTAL.
FLANDRE-OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	19	2,047 50	38,902 50
Id. de 2 ^e classe	17	1,365 "	23,205 "
Desservans	197	787 50	155,037 50
Chapelains	20	400 "	10,400 "
Vicaires	216	210 "	45,360 "
Supplémens de traitemens	2	"	1,375 00
Dépenses diverses et imprévues	"	"	7,124 33
			281,404 40
A déduire pour revenus de cure, etc.			954 49
			280,450 "
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	21	2,047 50	42,997 50
Id. de 2 ^e classe	15	1,365 "	20,475 "
Desservans	270	787 50	212,625 "
Chapelains	12	400 "	4,800 "
Vicaires	227	210 "	47,670 "
Supplémens de traitemens	2	"	525 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	5,018 08
			334,110 58
A déduire pour revenus de cure, etc.			10 58
			334,100 "
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	5	2,047 50	10,237 50
Id. de 2 ^e classe.	28	1,365 "	32,760 "
Desservans	362	787 50	285,075 "
Chapelains	20	400 "	8,000 "
Vicaires	104	210 "	21,840 "
Supplémens de traitemens	11	"	4,532 50
Dépenses diverses et imprévues.	"	"	6,849 07
			369,294 07
A déduire pour revenus de cure, etc.			544 07
			368,750 "
LIÈGE.			
Curés de 1 ^{re} classe.	6	2,047 50	12,285 "
Id. de 2 ^e classe	18	1,365 "	24,570 "
Desservans	234	787 50	184,275 "
Chapelains	92	400 "	36,800 "
Vicaires	105	210 "	22,050 "
Supplémens de traitemens	8	"	2,730 "
Dépenses diverses et imprévues	"	"	4,659 84
			287,369 84
A déduire pour revenus de cure, etc.			69 84
			287,300 "

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL	TOTAL.
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe	4	2,047 50	8,180 »
Id. de 2 ^e classe.	18	1,365 »	24,570 »
Desservans	240	787 50	189,000 »
Chapelains	118	400 »	47,200 »
Vicaires	225	210 »	47,250 »
Supplémens de traitemens	23	»	5,607 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	4,865 71
			326,743 81
A déduire pour revenus de cure, etc.			1,443 21
			325,300 »
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe.	»	»	»
Id. de 2 ^e classe.	31	1,365 »	42,315 »
Desservans	411	787 50	324,662 »
Chapelains	142	400 »	56,800 »
Vicaires	63	210 »	13,220 »
Supplémens de traitemens	7	»	1,102 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	16,345 83
			454,445 33
A déduire pour revenus de cure, etc.			1,195 33
			453,250 »
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe.	1	2,047 50	2,047 50
Id. de 2 ^e classe.	15	1,365 »	20,475 »
Desservans	220	787 50	173,250 »
Chapelains	49	400 »	19,600 »
Vicaires	27	210 »	5,670 »
Supplémens de traitemens	5	»	1,517 50
Dépenses diverses et imprévues	»	»	6,667 43
			229,227 43
A déduire pour revenus de cure, etc.			27 43
			229,200 »

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr. 201,000
» de Brabant	348,750
» de Flandre occidentale	280,450
» de Flandre orientale	334,100
» de Hainaut	368,750
» de Liège	287,300
» de Limbourg	325,300
» de Luxembourg	453,250
» de Namur	229,200
	<hr/>
TOTAL.	fr. 2,828,100
	<hr/> <hr/>

Les sommes proposées pour dépenses diverses et imprévues sont destinées à acquitter : 1° les traitemens existans, attachés à des places en ce moment vacantes, et auxquelles il peut être pourvu dans le courant de l'année ; 2° les traitemens à accorder à des ecclésiastiques remplissant des fonctions pastorales non rétribuées jusqu'à ce jour. — Les réductions indiquées sur le chiffre de chaque province, résultent des revenus de cure, qui, d'après l'arrêté du 5 février 1816, doivent être déduits du traitement.

CHAPITRE V.

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2 du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	INDICATION du nombre d'habitans dont se compose chaque commu- nauté protestante et angli- cane.
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	<i>NB.</i> Ce nombre a été in- diqué au Budget de l'année dernière. De nouveaux rele- vés n'ont pas été faits depuis
2 ^e pasteur protestant (section flamande) . .	id.	600 »	
Chantre sacristain	id.	400 »	
Subside pour frais du culte		1,000 »	
Pasteur anglican	id.	2,000 »	
		8,000 »	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
Lecteur et chantre	id.	840 »	
Sacristain	id.	210 »	
Organiste	id.	210 »	
Subside pour frais du culte		500 »	
Pensions des enfans du pasteur		370 37	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée . .	id.	2,000 »	
Pasteur anglican de la chapelle de St-Georges.	id.	2,000 »	
		10,540 37	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 »	
Pasteur anglican	Ostende.	2,000 »	
		4,000 »	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 »	
Marguillier.	id.	420 »	
Subside pour loyer du temple	id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	420 »	
Marguillier.	id.	400 »	
		4,603 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	INDICATION du nombre d'habitans dont se compose chaque commu- nauté protestante et angli- cane.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturage.	2,030	»
Frais du local	Dour.	52	01
Marguillier et chantre	id.	210	»
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940	»
Lecteur et chantre	Tournay.	210	»
Lecteur et chantre	Rongy.	210	»
Pensions des enfans des 2 pasteurs précités		687	83
		0,040	74
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	2,400	»
Subside pour les employés.	id.	425	»
Subside pour frais du culte et instruction des enfans pauvres.	id.	920	»
Pensions des enfans du pasteur		158	73
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276	»
Lecteur et chantre	id.	630	»
Lecteur et chantre	Dalhem.	210	»
Pasteur anglican	Spa.	1,200	»
		9,219	73
LIMBOURG.			
Pasteur protestant	Beek.	2,100	»
Sacristain	id.	210	»
Pasteur protestant	Eysden.	1,900	»
Lecteur	id.	210	»
Pasteur protestant	Urmond.	1,900	»
Indemnité de logement pour le pasteur.	id.	210	»
Sacristain	id.	265	»
Pasteur protestant (pour traitement et indem- nité de logement).	Galoppe.	1,200	»
Sacristain	id.	210	»
Pasteur protestant	Heerlen.	2,100	»
Subside pour les employés.	id.	210	»
Pasteur protestant	Meerssen.	1,900	»
Lecteur et marguillier	id.	210	»
Pasteur protestant	Sittard.	1,900	»
Sacristain	id.	210	»
Pasteur protestant	Vaals.	2,100	»
Sacristain	id.	210	»
Pasteur luthérien.	id.	1,900	»
Sacristain	id.	210	»
Pasteur protestant	Gennep.	1,900	»
Sacristain	id.	105	»
		21,160	»
A REPORTER, fr.			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DE TRAITEMENT OU SUBSIDE.	INDICATION du nombre d'habitans dont se compose chaque commu- nauté protestante et angli- glicane.
Report		21,160	»
<i>Suite du Limbourg.</i>			
Organiste	Gennep	106	»
Pasteur protestant	Stevensweert.	1,900	»
Sacristain	id	210	»
Pasteur protestant	Ruremonde	2,940	»
Subside pour les employés du culte	id.	315	»
Id pour dépenses diverses	id.	160	»
Pasteur protestant	Venloo.	2,680	»
Subside pour les employés du culte	id.	420	»
Pensions des enfans des pasteurs du Limbourg		2,063	49
		31,903	49

Recapitulation.

Province d'Anvers	fr.	8,000	»
» de Brabant		10,540	37
» de Flandre occidentale		4,000	»
» de Flandre orientale		4,603	28
» de Hainaut		6,940	74
» de Liège		9,219	73
» de Limbourg		31,903	49
		<hr/>	
TOTAL	fr.	75,207	61
Dépenses diverses, imprévues		4,792	39
		<hr/>	
Crédit demandé	fr.	80,000	»
		<hr/> <hr/>	

